

**NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE BUDGET PRIMITIF 2022**  
**DE LA COMMUNE ET DE SES BUDGETS ANNEXES**  
**ARTICLE L 2313-1 du CGCT**

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'«*une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.* »

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires qui répondent aux exigences du cadre légal des instructions comptables et budgétaires.

Il sera mis en ligne sur le site internet de la Commune.

Les budgets ont été établis dans le respect des orientations budgétaires présentées lors du débat qui s'est tenu le 22 février 2022.

Les budgets primitifs intègrent les résultats cumulés, constatés aux comptes administratifs votés au cours de la même séance du conseil municipal.

### TITRE 1 : BUDGET PRINCIPAL COMMUNE 2022

Le budget principal s'équilibre (dépense d'ordre incluses) à 7 492 088.50 €.

#### I) Section de fonctionnement

#### **DEPENSES**

Chapitre	Proposé BP 2022	Total prévu 2021 (BP+BS+DM)	CA 2021
011 - Charges à caractère général	1 421 001 €	1 352 359 €	1 299 007.19 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 650 000 €	3 492 995 €	3 600 376 €
014 - Atténuations de produits	11 475 €	13 945 €	11 472 €
022 - Dépenses imprévues	865 984.69 €	0 €	0
65 - Autres charges de gestion courante	752 616 €	748 920 €	820 771.99 €
66 - Charges financières	66 000 €	66 013.99 €	66 530.72 €
67 - Charges exceptionnelles	45 736 €	5 000 €	242 969.47 €
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions (ordre)	60 000 €	11 126 €	403 751.92 €
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 872 813.99 €</b>	<b>6 119 711 €</b>	<b>6 041 127.42 €</b>

En dépense, le budget s'élève à 6 006 829 .30 € (hors dépenses imprévues de 865 984.69 €). Il reste en diminution par rapport à 2021.

### 1- Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général s'établissent à 1 421 001 €. La reprise des festivités (+ 20 000 € au compte fêtes et cérémonies), de l'activité des services (augmentation du compte alimentation, locations mobilières) induisent une augmentation.

Surtout, si le coût de l'énergie et des fluides a augmenté, la commune a engagé des actions de maîtrise de la consommation énergétique permettant, au stade du budget principal, de nuancer une augmentation brutale (+ 10 000 €). Un bilan à l'issue du premier semestre sera à réaliser.

### 2- Les dépenses de personnel (chapitre 012)

En augmentation apparente au niveau du budget principal, il devrait être vérifié l'issue de l'exécution budgétaire une maîtrise de ce poste. En effet, il est impératif de sanctuariser au stade du BP 2022 un niveau d'inscriptions de crédits suffisant à rémunérer des agents actuellement en attente de validation de congés longue maladie notamment, des remplaçants éventuels dans les services de proximité.

Les évolutions RH envisagées dans le débat d'orientation budgétaire (poste de la communication venant de l'office de tourisme, revalorisation des agents de catégorie C notamment) devraient être maîtrisés.

### 3- Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Le montant de ce chapitre s'élève à 752 616 €.

Le chapitre concentre la subvention votée à l'Office de Tourisme ainsi que la subvention au CCAS (140 000 €). Concernant ce dernier élément, le budget adopte, comme évoqué au débat d'orientation budgétaire, une position de prudence concernant le taux d'occupation de la résidence autonomie l'Oustaou suite à la crise sanitaire.

### 4- Les charges financières (chapitre 66)

On y retrouve les intérêts d'emprunt en diminution constante, aucun nouvel emprunt n'ayant été contracté par la commune.

### 5- Autres dépenses

**Les charges exceptionnelles** (chapitre 67) sont diminuées au vu du fait que la Commune ne devrait pas avoir à abonder les budgets annexes cette année, post-covid.



**RECETTES**

Chapitre	Proposé BP 2022	Total prévu 2021 (BP+BS+DM)	CA prévisionnel 2021
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	501 600 €	338 950 €	379 413.84 €
73 - Impôts et taxes	4 372 580 €	4 154 577 €	4 117 983.68 €
74 - Dotations, subventions et participations	1 004 174.13 €	869 545 €	973 373.76 €
75 - Autres produits de gestion courante	479 700 €	542 039 €	488 925.57 €
76 - Produits financiers	2 100,00 €	2 100 €	2 064.17 €
77 - Produits exceptionnels	177 000,00 €	177 000 €	174 259.65 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 660 321 €</b>	<b>6 119 711 €</b>	<b>6 276 072.82 €</b>

Le montant des recettes s'établirait en 2022 à 6 660 321 € (**hors reprises de résultats + 831 767.37 €**)

#### 1- Produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)

Les recettes prévues s'élèvent à 501 600 €. L'évolution de 2022 s'explique en majeure partie par une reprise de la régie de recettes liée au scolaire, périscolaire et extrascolaire.

#### 3- Impôts et taxes (chapitre 73)

Le montant prévu à ce chapitre, après augmentation du taux de foncier bâti d'un 1 point, est de 4 372 580 €.

L'attribution de compensation (1 387 151 €) et le fond de péréquation des ressources intercommunales (94 451 €) reversés par la Métropole sont prévus stables, comme lors de l'exercice précédent.

#### 4- Dotations de l'Etat et subventions (chapitre 74)

Si la dotation forfaitaire est anticipée en baisse, comme il est d'usage (moins 30 000 €), tout comme la dotation de solidarité rurale ainsi que la dotation nationale de péréquation, des exonérations fiscales de l'Etat viendraient abonder ce compte de manière supplémentaire.

#### 5- Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Ce chapitre est prévu en baisse du fait que pour le premier semestre, aucun versement du budget de l'abbaye n'est envisagé, dans l'attente de vérifier les prévisions de la fréquentation pour la période post-covid.

6- **Le produit exceptionnel** (chapitre 77) de 200 000 € correspond à une vente de patrimoine.

**II) Section d'investissement****DEPENSES**

Afin de résorber les effets immédiats de la crise sanitaire sur l'autofinancement, il est envisagé une enveloppe d'investissements inférieure à celle de 2021 (2 614 418.98 €).

Les investissements prévus correspondent principalement à :

- La mise en œuvre de l'Ad'AP.
- Des travaux énergétiques pour maîtriser la consommation dans les bâtiments publics
- Le lancement des études pour la réhabilitation de l'école Paul Claudel
- La poursuite des travaux à la Baume
- La réalisation du Parc des Adrechs
- L'aménagement du CCFF
- La réalisation des abords de la Maison de Santé Pluridisciplinaire

**RECETTES**

Les recettes sont constituées principalement de subventions (Etat, Département, Métropole, Région) restant à percevoir ou à déposer (1 995 144.47 €).

**TITRE 2 : LES BUDGETS ANNEXES 2022**

Comme pour le budget principal de la commune, les budgets annexes sont votés cette année sans la reprise des résultats 2020, avec prudence et en se référant aux dépenses et recettes réalisées en 2019. Les crédits seront ajustés au moment du vote des budgets supplémentaires.

**ABBAYE****I) Section de fonctionnement**

Les dépenses et recettes s'équilibrent à **350 699.47 €**

**DEPENSES**

FONCTIONNEMENT	BP 2022	BP 2021	CA 2021
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>622 460.90 €</b>	<b>538 348.45 €</b>	<b>267 182.54 €</b>
011 - Charges à caractère général	70 475 €	116 678.99 €	80 833.37 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	192 217.73 €	244 229.99 €	173 903.50 €



SYNTHESE BP 2022/ ARTICLE L 2313-1 DU CGCT

022-dépenses imprévues	266 430.90 €	25 000 €	0
65 - Autres charges de gestion courante	81 123.35 €	138 500 €	1.90 €
66 - Charges financières	200 €	500 €	162.96 €
67 - Charges exceptionnelles	50 €	1000 €	0.34 €

En excluant les dépenses imprévues (266 430.90 €), servant à l'équilibre du budget, l'excédent cumulé restant important, les dépenses de fonctionnement envisagées au BP 2022 sont en diminution en comparaison de l'exercice 2021, le BP 2022 envisageant une pleine reprise de l'activité suite au reflux de la crise sanitaire.

Le **chapitre 012** concernant les dépenses de personnel prévoit comme les années précédentes le recours à des vacataires, aux fins de prévenir les éventuelles absences.

Le **chapitre 65** intègre un virement au budget de la Commune. Une réversion supérieure pourra être envisagée au courant de l'année 2022, en fonction de l'activité de l'abbaye et la subvention à la PAC.

**RECETTES**

FONCTIONNEMENT	BP 2022	BP 2021	CA 2021
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>622 460.90 €</b>	<b>350 699.47</b>	<b>342 661 €</b>
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	183 230 €	177 354.47 €	151 828.77 €
74 - Dotations, subventions et participations	172 800 €	172 800 €	172 801 €
75 - Autres produits de gestion courante	0 €	0	17 500.81 €
77 - Produits exceptionnels	200 €	0	0 €

Les recettes issues de la billetterie (chapitre 70) devraient être plus favorables qu'en 2021 compte tenu d'une reprise envisagée. Ici également, les recettes reprennent les résultats (266 430.90 €), en plus des propositions 2022 (356 030 €).

**II) Section d'investissement**

Elle s'équilibre avant le vote du BS et donc de la reprise des résultats à **824 116.70 €**.

**BOUTIQUE/ABBAYE**

Le budget de la boutique soumis à la TVA (M4) est essentiellement un budget de stock de marchandises.

En fonctionnement il s'équilibre à **183 000 €**

**DEPENSES ET RECETTES**

FONCTIONNEMENT	BP 2022	BP 2021	CA 2021
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>171 747.76 €</b>	<b>186 859.49 €</b>	<b>170 073.27 €</b>
011 - Charges à caractère général	88 660.20 €	37 944 €	33 413.28 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	82 887.56 €	76 056 €	72 124.65 €
65 - Autres charges de gestion courante	100 €	200 €	197.42 €
67 - Charges exceptionnelles	100 €	200 €	0 €
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>171 747.76</b>	<b>183 000</b>	<b>206 821.03 €</b>
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	135 000 €	113 000 €	147 754.99 €

Le budget du comptoir-boutique envisage, comme le budget de l'abbaye, une année pleine d'ouverture. Les crédits inscrits sont ainsi similaires à ceux du compte administratif 2021. Il s'équilibre à 171 747.76 €

**BAUME / VILLAGE VACANCES**

Si la crise sanitaire a lourdement impacté le budget du Village Vacances, l'année 2022 est appréhendée avec plus de recettes (contrats signés). A cet effet, les ventes de séjour ainsi que de restauration devraient augmenter. Aussi, le budget est crédité sans recourir à une subvention du budget principal, contrairement à ce apparaissant au compte administratif de l'année 2021 (110 000 €). Les charges de personnel connaissent une augmentation de plus de 30 000 € du fait de l'obligation de versement d'une prime de départ à la retraite. Les charges à caractère général augmentent du fait de l'augmentation de l'activité (restaurant et fluides).



**DEPENSES ET RECETTES**

FONCTIONNEMENT	BP 2022	BP 2021	CA 2021
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>344 380.52</b>	<b>270 555.67 €</b>	<b>238 121.26 €</b>
011 - Charges à caractère général	189 023.20 €	136 140.34 €	121 795.13 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	139 037 €	112 245 €	105 117.42 €
65- Autres charges de gestion courante	15 €	15 €	1.5 €
67 - Charges exceptionnelles	0 €	0 €	6 081.81 €
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>344 380.52 €</b>	<b>317 836 €</b>	<b>406 975.77 €</b>
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	248 100 €	200 536 €	225 828.17 €
75 Autres produits de gestion courante	7 300 €	7 300 €	70 784.24 €
77 - Produits exceptionnels	0 €	110 000 €	110 000 €

En investissement il s'équilibre à 28 668.11 €, par la reprise des résultats.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/04/2022

Application agréée E-legalite.com

71\_AN-013-211300843-20220407-BP\_2022\_COM